

MAIRIE

de

CUSY

330 Montée du Chef-lieu
74540 CUSY

☎ : 04.50.52.50.48

mairie@cusy.fr

www.cusy.fr

**ARRETE DU MAIRE N° A2026-150 Domaine : Voirie
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ROUTE DES BAUGES**

Le Maire de la Commune de CUSY,
Vu l'article 25-3 de la Loi du 02.03.82,
Vu le Code de la Route et notamment son article R.411.8,
Vu l'arrêté du 24.11.67 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,
Vu l'ordonnance n° 58-1216 et le décret n° 58-1217 du 15.12.58,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'entreprise SPI Citynetworks - représentée par HAUTIER Julien,

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures de sécurité particulières et de réglementer la circulation sur la route des Bauge, en agglomération- 74540 Cusy (plan ci-après) pour permettre des travaux de vérification du boîtier fibre dans une chambre télécom.

A R R E T E

Article 1 : La circulation de tous les véhicules empruntant la route des Bauges au niveau du numéro 850, en agglomération, sera réglementée durant 45 minutes sur la période du 10/06/2026 au 13/05/2026 (voir plan joint).

Article 2 : Les travaux empièteront sur la chaussée. La circulation sera alternée manuellement.

Article 3 : Aucun stationnement, ni dépassement ne sera autorisé.

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 5 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SPI Citynetworks – 33 avenue du docteur G.Lévy – 69693 VENISSIEUX

Article 6 : Le Maire de Cusy est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Haute-Savoie,
- Le responsable de l'entreprise SPI Citynetworks,
- CERD d'Alby sur Chéran,
- Affichage public/site internet de la commune.



Le 09 juin 2026

Le Maire,

Philippe VANSTEENKISTE

